

tre afin que celui-ci puisse les transmettre au CN. Nous savons tous à quel point le ministre des Transports tient à faire l'impossible pour aider les députés, mais une fois de plus je dois redire que les sociétés de la Couronne ont une certaine autonomie. Nous pouvons leur faire des suggestions, mais c'est à elles de décider si elles y donneront suite. Je ne puis

rien dire de plus ce soir au député, mais je le répète: je signalerai ses arguments au ministre. Espérons que d'ici quelques jours, si possible avant Noël, ses commettants en cause recevront une belle carte de Noël porteuse d'un message réconfortant.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)

---